PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°9

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°9

COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE
Objet : Composition de la commission « Aménagement du territoire » - Modification

Le 3 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres des 9 commissions thématiques. A mi-mandat, il a été décidé de faire un point sur la participation des membres des commissions à l'exception de la commission Finances qui repose sur le bureau communautaire. En effet, certains membres ont fait part de leur souhait de changer de commission ou d'adhérer à d'autres commissions. D'autres membres ont fait part de leur impossibilité à participer aux commissions dont ils sont membres.

Un travail de fond a été effectué afin de faire un point au sein de chaque commission sur la participation de ses membres et de leurs attentes.

La composition des commissions a donc été revue en rappelant les principes suivants :

- Le président est membre de droit de toutes les instances, commissions et groupes de travail communautaires,
- L'inscription aux commissions est un droit et non pas une obligation pour les conseillers communautaires titulaires et suppléants. La participation des conseillers municipaux qui le désirent est possible, dans la limite des places disponibles,
- Chaque commune peut disposer d'un(e) seul(e) délégué(e) par commission, à l'exception de la commune du Neubourg qui peut disposer de deux délégué(e)s par commission du fait qu'elle compte davantage de conseillers communautaires que de commissions,
- Chaque conseiller(e) communautaire, y compris les vice-présidents, peut intégrer deux commissions en qualité de membre,
- Le président et le/la vice-président(e) qui anime une commission sont libres d'inviter toute personne dont ils estiment que l'avis pourrait utilement éclairer les travaux de la commission,
- Chaque commission compte 25 à 30 membres maximum. Sont prioritaires les conseillers communautaires titulaires, puis les conseillers communautaires suppléants, puis les conseillers municipaux,
- L'avis d'une commission ne pourra pas être sollicité sur un dossier si le quorum de la moitié des membres n'est pas atteint,
- La participation aux commissions thématiques implique le strict respect des principes suivants :

  - Prévention des conflits d'intérêts privés : tout membre potentiellement concerné doit en informer immédiatement le Président de la commission et s'abstenir de participer aux travaux de la commission sur le sujet en cause et également de s'abstenir de participer aux débats lors du vote de délibérations qui s'y rapportent,

  - Supériorité de l'intérêt communautaire sur l'intérêt communal : les conseillers communautaires ne sont plus seulement des délégués de leur commune, mais les représentants et les défenseurs de l'ensemble des habitants de l'intercommunalité,

  - Devoir de confidentialité : tous les sujets évoqués en commission demeurent officieux tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire ou d'une décision du bureau communautaire. En conséquence, tout membre de commission s'interdit d'en faire état en dehors des travaux de ladite commission,

  - Devoir d'assiduité : l'efficacité et la continuité des travaux des commissions nécessitent la participation active et régulière de l'ensemble de leurs membres. Afin de ne pas pénaliser l'avancement de leurs travaux, tout membre qui serait absent de façon récurrente se verrait proposer d'être remplacé ou d'intégrer une autre commission.

Aussi, il est proposé que la composition de la commission « Aménagement du territoire » soit modifiée.
Il est alors proposé de désigner les membres suivants :

NOM – PRENOM -COMMUNE	TITRE
BOURGAULT Hugues - TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Vice-Président - Maire + conseiller communautaire titulaire
DEPARIS Christiane - ST AUBIN-D'ECROSVILLE	Maire - Conseillère communautaire titulaire
LEMOINE Didier - FOUQUEVILLE	Maire - Conseiller communautaire titulaire
SAMSON Catherine - LE TRONCQ	Maire - Conseillère communautaire titulaire
LE MERRER Anita -LE NEUBOURG	Adjointe - Conseillère communautaire titulaire
BERTHELIN Giovanni - LE BOSC-DU-THEIL	Adjoint Conseiller communautaire titulaire
MOULIN Martial - LE TREMBLAY-OMONVILLE	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
LEBOURG Yann - VITOT	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
MAUGY Jean-Luc - IVILLE	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
CHEVALLIER Patrice -ECQUETOT	Conseiller municipal
POUPARDIN Gaëtan - SAINT MESLIN-DU-BOSC	Conseiller municipal
VAUBY Franck - EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	Conseiller municipal
METTAIS Marie-Hélène - HECTOMARE	Conseillère municipale
POUESSEL Mickaël - ECAUVILLE	Conseiller municipal

Date de publication : 03 JUIL. 2023

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°9

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment l'article 7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-22 par renvoi à l'article L5211-1, L5211-40-1,
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques et notamment de la commission « Aménagement du territoire »,
Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission thématique Aménagement du territoire »,
Vu l'avis favorable du bureau du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de modifier la composition de la commission « Aménagement du territoire » et de désigner les membres de la commission suivants :

NOM – PRENOM -COMMUNE	TITRE
BOURGAULT Hugues - TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Vice-Président - Maire + conseiller communautaire titulaire
DEPARIS Christiane - ST AUBIN-D'ECROSVILLE	Maire - Conseillère communautaire titulaire
LEMOINE Didier - FOUQUEVILLE	Maire - Conseiller communautaire titulaire
SAMSON Catherine - LE TRONCQ	Maire - Conseillère communautaire titulaire
LE MERRER Anita -LE NEUBOURG	Adjointe - Conseillère communautaire titulaire
BERTHELIN Giovanni - LE BOSC-DU-THEIL	Adjoint Conseiller communautaire titulaire
MOULIN Martial - LE TREMBLAY-OMONVILLE	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
LEBOURG Yann - VITOT	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
MAUGY Jean-Luc - IVILLE	Adjoint - Conseiller communautaire suppléant
CHEVALLIER Patrice -ECQUETOT	Conseiller municipal
POUPARDIN Gaëtan - SAINT MESLIN-DU-BOSC	Conseiller municipal
VAUBY Franck - EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	Conseiller municipal
METTAIS Marie-Hélène - HECTOMARE	Conseillère municipale
POUESSEL Mickaël - ECAUVILLE	Conseiller municipal

- autorise le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 03 JUIL. 2023